



La lettre du sénateur du Rhône

Catherine Di Folco

Mars 2019

Dans son rapport d'activité 2018, Monsieur Jacques Toubon, Défenseur des droits, insiste sur le recul de l'accès aux services publics. Dans les territoires éloignés des centres urbains, les difficultés d'accès aux administrations et le recul des services publics donnent à nos concitoyens un insupportable sentiment d'abandon. Si la dématérialisation des procédures peut constituer une réelle mesure de simplification pour l'accomplissement de certaines formalités administratives, elle ne saurait pour autant conduire à supprimer l'indispensable présence d'implantations physiques des services publics dans les territoires. Cette démarche ne doit pas créer de nouveaux « oubliés de la République numérique » et ne pas déshumaniser davantage les services administratifs de l'Etat et des collectivités.

Le Sénat reste vigilant pour que l'accès à tous les services publics soit préservé dans les territoires ruraux.

FOCUS EN SÉANCE

LOI ANTICASSEURS - Prévenir et sanctionner les violences : il y a urgence !



Le Sénat a adopté la proposition de loi « anticasseurs » telle qu'elle a été votée par l'Assemblée nationale.

A la suite des actes de violence commis sur le site de Notre-Dame des Landes et lors des manifestations du 1er mai 2018, Bruno Retailleau avait déposé une proposition de loi l'été dernier pour faire face à une nouvelle forme de délinquance.

A l'automne 2018, la loi anticasseurs est votée par les sénateurs contre l'avis du gouvernement.

Début janvier 2019, alors que les "black-blocs" sèment le chaos dans le cadre des manifestations des gilets jaunes, le Premier ministre décide de reprendre ce texte et de l'inscrire à l'Assemblée Nationale.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à une nouvelle forme de délinquance qui agit cagoulée pour ne pas être sanctionnée. Face aux casseurs et aux black-blocs, il est urgent de faire appliquer ce texte qui renforce notre arsenal législatif pour prévenir et sanctionner les violences subies par les forces de l'ordre ou encore par les commerçants, et pour rendre le droit aux Français de manifester pacifiquement.

Il y a urgence à appliquer cette loi qui prévoit des fouilles, des interdictions administratives de manifester, la mise en oeuvre du délit de dissimulation volontaire du visage et le principe du "casseur-payeur". Le Sénat est à l'origine de ces mesures concrètes pour mettre fin à l'impunité des casseurs, garantir la liberté de manifester et assurer la sécurité de nos concitoyens.

FOCUS EN COMMISSION

LOI MOBILITÉ - Des lacunes pour les collectivités territoriales



C'est au Sénat, la chambre des territoires, que le projet de loi d'orientation des mobilités a entamé son parcours parlementaire. Le gouvernement a affiché son objectif : « en finir avec une France à deux vitesses » en matière de transport. La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a mis le doigt sur des lacunes pour les collectivités territoriales ; c'est la raison pour laquelle elle a apporté à ce texte des modifications substantielles.

Après avoir constaté que la majorité des mesures du texte n'étaient pas financées, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a souhaité donner à ce projet de loi les moyens de ses ambitions.

Le Sénat s'est ainsi donné quatre objectifs :

- **Prévoir des ressources crédibles**, pérennes et transparentes pour financer les infrastructures de transport. La commission a, en effet, sanctuarisé les ressources de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France afin qu'elles ne dépendent plus de recettes fluctuantes et imprévisibles comme les amendes radars. Elle a aussi affecté à cette Agence l'intégralité du produit de la hausse de la taxe sur les carburants décidée en 2014.
- **Donner des moyens aux collectivités territoriales** pour couvrir les zones blanches de la mobilité. Consciente de l'insuffisance des ressources allouées aux collectivités pour l'organisation des services de mobilité, et notamment en zone rurale, la commission a décidé de leur attribuer une partie du produit de la TICPE.
- **Encourager les modes de transport peu polluants** : vélos, véhicules à faibles émissions et transport fluvial.
- **Accélérer la révolution des nouvelles mobilités** en laissant notamment aux collectivités la liberté de réguler les services de « free-floating » sous réserve d'une autorisation préalable.

Au-delà de ces quatre objectifs majeurs, le groupe Les Républicains au Sénat s'est assuré que le texte, qui sera présenté en séance, ne comprenne aucune taxe nouvelle, sous quelque forme que ce soit.

INTERVIEWS



4 questions à Alain MILON, Sénateur du Vaucluse, Président de la Commission des Affaires Sociales

Pouvez-vous nous présenter le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé ?

De grandes annonces mais beaucoup d'inconnues. Une réforme des études de santé nécessaire et attendue mais très largement renvoyée aux décrets avec beaucoup d'interrogations sur le nouveau mode de sélection des étudiants et le devenir de ceux qui ne seront pas retenus ; une réforme de l'organisation territoriale renvoyée, quant à elle aux ordonnances, qui présente le risque majeur de renforcer la place de l'hôpital dans un système de santé où elle prime déjà trop fortement au motif qu'il est le seul levier à la main du Gouvernement ; une transformation numérique ambitieuse mais dont les aspects concrets sont encore peu visibles.

Quelles sont les grandes lignes que vous privilégiez pour cette réforme ?

Qu'il s'agisse de l'Etat, de l'assurance maladie, des hôpitaux, des professionnels de santé ou des patients eux-mêmes, il faut que chacun exerce son rôle et assume sa responsabilité avec une gouvernance plus claire. Nous avons multiplié les instances mais aucune ne pilote véritablement le système. Il faut que les agences régionales de santé se rapprochent des territoires sur les questions d'épidémiologie et de prévention et favorisent un travail en réseau des professionnels de santé. La réponse ne sera pas dans des hôpitaux de proximité transformés en "super" maisons de santé, ni dans un numérique balbutiant alors que le privé avance à grand pas sur des solutions innovantes.

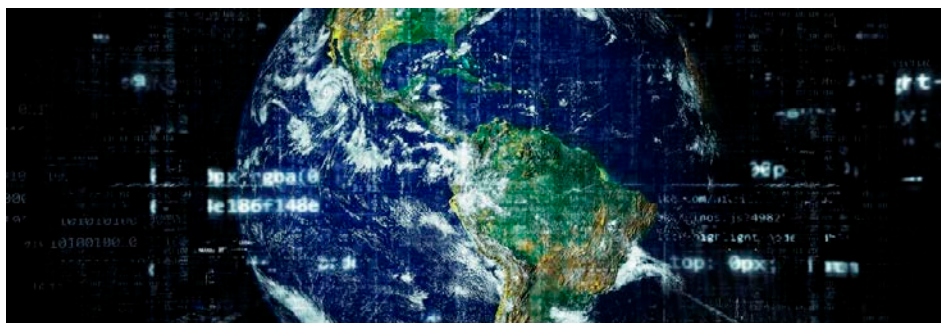
Où en est la réforme des retraites ?

Nous sommes bien sûr très attentifs à la concertation en cours. Il nous semble toutefois qu'elle peine à dégager, sujets après sujets, les contours nets d'un futur système de retraites. Les deux écueils majeurs de l'exercice ont bien été relevés par le président du Sénat, Gérard Larcher, lors de l'ouverture du colloque de la commission des affaires sociales : négliger la question de l'équilibre financier des régimes gage de sa crédibilité pour les générations futures et dépenser une énergie considérable pour finalement reproduire dans le nouveau système tous les travers de l'ancien. La réforme est à haut risque dans le contexte sociale que nous connaissons, le consensus n'existe que tant qu'est maintenu un certain flou dont il faudra pourtant sortir.

La réforme de la loi bioéthique est-elle urgente ?

Elle est nécessaire parce que les innovations s'accélèrent et que ce qui relevait hier de la littérature d'anticipation interroge le législateur d'aujourd'hui et que l'on ne peut laisser aux seuls acteurs de la science et de la médecine, le soin de décider ce qu'il convient de faire. Les éléments sont largement connus et il faut trancher. Je ne crois pas qu'après les travaux de l'agence de biomédecine, les Etats généraux de la bioéthique et les différents travaux parlementaires, notamment ceux de l'OPECST, de nouveaux ateliers thématiques permettent de dépassionner un débat qui en appelle aux convictions intimes de chacun. Le débat doit désormais avoir lieu dans l'hémicycle mais il ne faut pas que l'y précipitent des sujets uniquement sociétaux, comme l'élargissement de l'aide médicale à la procréation alors que la génétique ou les greffes méritent tout autant notre attention.

ÇA NOUS INTÉRESSE



La Fracture numérique ne peut être une fatalité

Le Sénat a rappelé son attachement au respect du principe d'égalité devant le service public sur l'ensemble du territoire et pour tous les citoyens. Les sénateurs ont signalé au ministre en charge du numérique et au ministre en charge du logement que, aujourd'hui, 1/3 des personnes qui vivent dans des communes de moins de 1000 habitants n'ont pas accès à un internet de qualité, soit 75% des communes de France et 15% de la population. Les sénateurs ont notamment mis sur la table la réouverture du guichet du plan France très haut débit.

>>>*Les ministres du logement et du numérique se sont engagés à réactiver ce guichet. Grâce à ce débat, des analyses seront mises en oeuvre au cours de l'année 2019, afin que des financements puissent être débloqués à destination des phases ultérieures des réseaux d'initiatives publics (RIP), entre 2023 et 2025.*

Le Sénat au plus près des territoires ruraux les plus fragiles

Dans la continuité des rapports déjà publiés par le Sénat, notamment en 2013 sur l'Avenir des Campagnes ou encore en 2017 sur les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et les pôles métropolitains, les sénateurs ont alerté le gouvernement sur la disparition progressive de tous les mécanismes d'aide au monde rural. Depuis quelques années, le gouvernement concentre les aides sur les intercommunalités, tandis que les territoires ruraux voient disparaître ou s'assécher leurs fonds d'investissement, les fonds de péréquation et leurs dispositifs fiscaux.

>>>*Ce débat fut l'occasion pour le ministre de rappeler que le chef de l'Etat travaillait sur un "agenda rural". Il a également redit son attachement aux contributions du Sénat pour les ruralités françaises, réaffirmant que le gouvernement travaillerait en lien permanent avec le Sénat au cours des prochains mois.*

ÇA NOUS INTERPELLE



Salon de l'agriculture : le Sénat à la rencontre des acteurs du monde agricole

Le monde rural souffre de problèmes multiples : distorsions de concurrence, moyens de productions, difficultés de transmission au regard du revenu extrêmement faible des agriculteurs (5000 euros par an, soit en moyenne 416 euros par mois).

Le Sénat a décidé de mettre en place un comité de suivi de la loi "EGALIM" qui vise à améliorer l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire. Ce comité s'inscrira dans la durée et veillera (au moins 2 ans) de manière récurrente à la stricte application de la loi.

Enfin, le Sénat a rappelé son opposition à la déconstruction de la PAC en adoptant à l'unanimité une proposition de résolution européenne demandant le maintien de son budget 2021-2027.

Groupes de travail - Le Sénat formule des propositions

Au sein du groupe Les Républicains, des groupes de travail sont créés tout au long de l'année. L'objectif est de formuler des propositions sur les sujets de préoccupations majeurs des Français. En marge ou en amont des travaux législatifs, ils nourrissent le débat public. Trois groupes de travail débiteront au cours des prochaines semaines :

- **La baisse de la dépense publique** : sans cesse repoussée, la baisse de la dépense publique est pourtant un chantier urgent. Il est le corollaire inéluctable de la baisse des prélèvements obligatoires qui permettra la hausse du pouvoir d'achat des ménages que les gilets jaunes et tous les Français appellent de leurs vœux. Les sénateurs formuleront des propositions concrètes pour orienter les économies budgétaires. Ce groupe de travail commence le 21 mars.
 - **La décentralisation** : avec le lancement du groupe de travail dédié à la décentralisation, le Sénat veut rappeler l'importance de la confiance qu'il s'agit de redonner aux élus locaux. L'État, trop souvent, apparaît non pas comme un partenaire des territoires mais comme un régulateur supérieur. Ce groupe de travail, enfin, s'attachera à rappeler l'importance d'adapter les solutions aux caractéristiques propres à chaque territoire.
 - **La ruralité** : ce groupe de travail se réunit régulièrement depuis le mois de décembre 2018 et rendra ses conclusions au mois de juillet prochain. Il travaille notamment pour qu'émergent des propositions pour le développement économique et le déploiement des services publics dans les territoires ruraux. Ce groupe de travail s'attache aussi à renforcer la place du monde rural dans les institutions.
-

PARTICIPATIONS AUX ÉVÉNEMENTS ET CÉRÉMONIES SUR LE TERRITOIRE



*Salon de l'agriculture - stand du Département
le mardi 26 février 2019*



*Les 10 ans du salon du livre de Brindas
le dimanche 4 mars 2019*

Permanence parlementaire - Allée des Prés Rouets - ZA des Lats 69510 Messimy
Tél. 04 78 56 01 55 - c.di-folco@senat.fr - www.catherinedifolco.com